

No de résolution
ou annotation

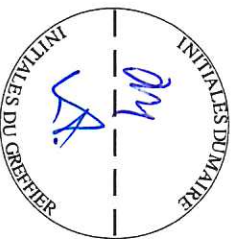
Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE 7 MARS 2018, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

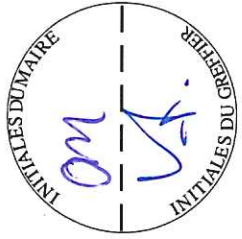
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 février 2018
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Autorisation de signature – Acte de servitude – Intervenant
 - 5.2 Mandat – Consolidation de l'identité et réalisation de la signature visuelle de la Ville de Carignan
 - 5.3 Autorisation de signature – Servitude temporaire – Quartier Riviera – Phase II
 - 5.4 Réorganisation administrative
 - 5.5 Assises annuelles 2018 – Union des municipalités du Québec
 - 5.6 Confirmation d'embauche – Directeur général – Vincent Tanguay
- 6. FINANCES
 - 6.1 Déboursés du mois de février 2018
 - 6.2 Transfert budgétaire
 - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.4 Radiation des soldes – Facturations diverses
 - 6.5 Embauche – Employée surnuméraire
 - 6.6 Dépôt – Rapport du trésorier d'élection
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Autorisation de paiement – Acceptation finale – Travaux d'aménagement du parc du Boisé du Parchemin – Phase I
 - 7.2 Octroi de contrat – Fourniture d'enrobés bitumineux en vrac – 2018-2019-2020
 - 7.3 Embauche – Journalier saisonnier – Travaux publics
 - 7.4 Embauche – Journalier saisonnier – Travaux publics
 - 7.5 Embauche – Journalier surnuméraire – Travaux publics
 - 7.6 Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
 - 7.7 Annulation – Appel d'offres APP-17-055-TP – Travaux de coupe de foin et hautes herbes pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option
 - 7.8 Octroi de contrat – Entretien des parcs et espaces verts pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option
 - 7.9 Achat de quincaillerie et de matériaux de construction – Année 2018
 - 7.10 Autorisation et engagement de crédit – Plan directeur d'aqueduc

Mairie de Carignan



No de résolution
ou annotation

- 7.11 Autorisation et engagement de crédit – Plan directeur d'égout sanitaire
- 8. **URBANISME**
 - 8.1 Ouverture de rue et approbation de lotissement 2018-011 – Projet domiciliaire Boisé de Carignan
 - 8.2 Demande de dérogation mineure 2017-062 – Lots 2 601 634 et 4 904 563 – 200, avenue Des Pins
 - 8.3 Demande de dérogation mineure 2018-002 – Lot 2 600 382 – 1618, rue Des Roses
 - 8.4 Demande de PIA 2018-010 – Lots 6 048 717 et 6 048 719 – 1326 à 1336, rue Isaïe-Jacques
 - 8.5 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI
 - 8.6 Demande de dérogation mineure 2018-013 – Lots projetés 6 213 869 à 6 213 876 et 6 216 046 à 6 216 057 – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin
 - 8.7 Ouverture de rue et approbation de lotissement 2018-012 – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phase II
 - 8.8 Octroi de contrat – Réalisation d'un programme particulier d'urbanisme
- 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 10.1 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu
 - 10.2 Demande d'aide financière – Ainsi soit-elle
- 11. **ENVIRONNEMENT**
 - 11.1 Approbation – Semaine du covoiturage à Carignan
- 12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Approbation des plans d'aménagement – Projet du parc Henri-Bisailon
- 13. **RÈGLEMENTATION**
 - 13.1 Adoption – Règlement no 310-23
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
 - 13.2 Avis de motion – Projet de règlement no 496-A
Règlement concernant les modalités de publication des avis publics
- 14. **INFORMATIONS**
- 15. **DIVERS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire

M^{mes} Anne Poussard, conseillère
Édith Labrosse, conseillère
Stéphanie Lefebvre, conseillère
Diane Morneau, conseillère

MM. Frédéric Martineau, conseiller
Daniel St-Jean, conseiller

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-03-73

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 février 2018

18-03-74

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

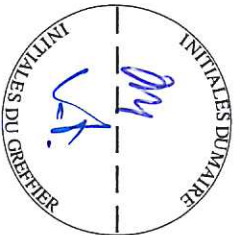
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2018.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation de signature – Acte de servitude – Intervenant

18-03-75

CONSIDÉRANT l'acte de servitude soumise par Énergir, S.E.C. pour une partie des lots 5 990 104, 5 990 105, 5 990 106, 5 990 107, 5 990 108 et 5 990 111 nécessitant l'intervention de la Ville de Carignan;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude entre Énergir, S.E.C., Faubourg Carignan inc. et Syndicat des copropriétaires du Faubourg Carignan.

5.2 Mandat – Consolidation de l'identité et réalisation de la signature visuelle de la Ville de Carignan

18-03-76

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des communications, relations médiatiques et citoyennes d'octroyer un mandat de services professionnels pour consolider l'identité et réaliser la signature visuelle de la Ville;

CONSIDÉRANT que de nombreux projets sont en attente d'un cahier de normes graphiques définissant la signature visuelle de la Ville et statuant sur des éléments de conception structurale de base à respecter;

CONSIDÉRANT que l'image d'une Ville est la pierre angulaire de son identité;

CONSIDÉRANT que la Ville essaie de se positionner comme une ville moderne, fière et en progression marquée;

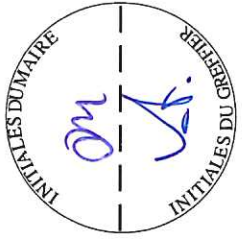
CONSIDÉRANT que la Ville doit impérativement uniformiser ses plateformes d'affichage et autres outils d'identification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER un mandat de services professionnels pour consolider l'identité et réaliser la signature visuelle de la Ville à l'entreprise Créatures Stratégies Image inc. pour un montant de 8 274,25 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13030-345.



No de résolution
ou annotation

18-03-77

Ville de Carignan

5.3 Autorisation de signature – Servitude temporaire – Quartier Riviera – Phase II

CONSIDÉRANT l'acte de servitude temporaire personnelle d'architecture et d'usage proposé par 9178-0932 Québec inc. dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le projet de développement Le Riviera – phase II, affectant les lots 5 556 276, 5 556 277, 5 556 279, 5 556 281, 5 556 283, 5 556 303 et 5 556 304;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude temporaire personnelle d'architecture et d'usage.

5.4 Réorganisation administrative

18-03-78

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter des modifications à sa structure administrative;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'organigramme annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

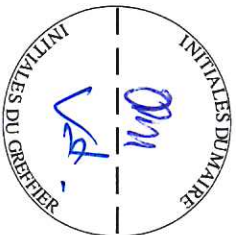
D'ABROGER le poste de « Directeur des travaux publics » et de le remplacer par le poste de « Directeur des travaux publics et des services techniques »;

DE NOMMER monsieur Michel Hugron au poste de « Directeur des travaux publics et des services techniques » selon les modalités présentées par le directeur général en séance de travail;

D'ABROGER le poste de « Chef de service génie et infrastructures » et de le remplacer par le poste de « Chef de division – Services Techniques »;

DE NOMMER monsieur Daniel Turcotte au poste de « Chef de division – Services Techniques » étant entendu que le titulaire du poste sera affecté à la classe 3, échelon 5 de la structure salariale du personnel cadre à compter de la présente;

DE CRÉER le poste de « Chef de division – Travaux publics »;



No de résolution
ou annotation

Billie de Carignan

DE NOMMER monsieur Martin Poirier au poste de « Chef de division – Travaux Publics », étant entendu que le titulaire du poste sera affecté à la classe 3, échelon 5 de la structure salariale du personnel cadre à compter de son entrée en fonction;

D'AUTORISER le directeur général ou le maire ou en leurs absences, le maire suppléant et/ou le greffier à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-31000-141 et 02-31500-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-21100-000.

5.5 Assises annuelles 2018 – Union des municipalités du Québec

18-03-79

CONSIDÉRANT les Assises annuelles 2018 de l'Union des Municipalités du Québec se tenant du 16 au 18 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE le maire Patrick Marquès, la conseillère Diane Morneau ainsi que le conseiller Frédéric Martineau aux Assises annuelles 2018 de l'UMQ au coût de 775 \$ par personne, avant taxes;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

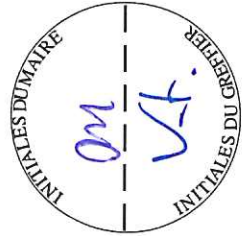
5.6 Confirmation d'embauche – Directeur général – Vincent Tanguay

18-03-80

CONSIDÉRANT qu'un contrat de travail à durée indéterminée est intervenu entre la Ville de Carignan et monsieur Vincent Tanguay le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail prévoyait une période de probation de six (6) mois;

CONSIDÉRANT le constat de la charge de travail exigée du directeur général au cours des années à venir;



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

CONSIDÉRANT la grande satisfaction du conseil et des employés avec les services de monsieur Tanguay pendant sa période probatoire;

CONSIDÉRANT que la Ville et monsieur Tanguay désirent s'entendre sur les modalités d'un contrat de travail à durée déterminée de cinq (5) ans débutant rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, au lieu et en remplacement du contrat de travail à durée indéterminée intervenu le 28 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'embauche de monsieur Vincent Tanguay à titre de directeur général;

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, le contrat de travail à durée déterminée et à intervenir avec monsieur Vincent Tanguay concernant les modalités reliées à la fonction de directeur général.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de février 2018

18-03-81

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2018 pour un montant de 16 560,64 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 759 714,57 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transfert budgétaire

18-03-82

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

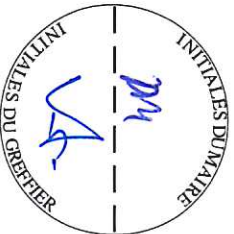
DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais mensuels de connexion des panneaux numériques – communication

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 000 \$	Téléphonie	02-13030-331



6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 22 janvier au 18 février 2018.

18-03-83

6.4 Radiation des soldes – Facturations diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, dossier « Hockey – saison 2017-2018 », il y a lieu de radier certains soldes enregistrés « à recevoir » aux livres, mais qui dans les faits ne seront pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes de facturations diverses selon la liste datée du 13 février 2018 pour un montant total de 39,82 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-19000-940.

18-03-84

6.5 Embauche – Employée surnuméraire

CONSIDÉRANT l'absence de la commis aux comptes à payer pour une durée minimale de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT la possibilité que les différents services aient d'autres besoins en 2018, l'embauche d'une secrétaire surnuméraire est nécessaire afin d'assurer une continuité des services de secrétariat lors des absences et/ou vacances;

EN CONSÉQUENCE :

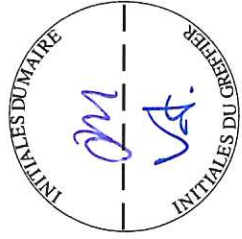
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Johanne Richard Breton, à titre de secrétaire surnuméraire;

QUE cette embauche soit rétroactive au 12 février 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13050-181.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

6.6 Dépôt – Rapport du trésorier d'élection

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2017.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation de paiement – Acceptation finale – Travaux d'aménagement du parc du Boisé du Parchemin – Phase I

18-03-85

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-476 octroyant le contrat de travaux d'aménagement du parc du Boisé du Parchemin – Phase I à l'entreprise Marc-André Paysagiste inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 213,47 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux effectués en 2016, à l'entreprise Marc-André Paysagiste inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-366.

7.2 Octroi de contrat – Fourniture d'enrobés bitumineux en vrac – 2018-2019-2020

18-03-86

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac pour les années 2018-2019 et 2020;

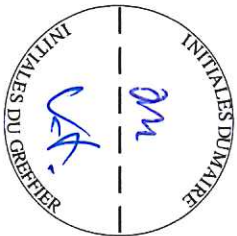
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'enrobés bitumineux en vrac pour les années 2018, 2019 et 2020 à la firme Construction DJL inc. pour un montant maximal de 99 855,79 \$ taxes incluses par année;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-625.



No de résolution
ou annotation

18-03-87

7.3 Embauche – Journalier saisonnier – Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Patrick Thibault en tant que journalier saisonnier régulier au service des travaux publics;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

18-03-88

7.4 Embauche – Journalier saisonnier – Travaux publics

Déclarant avoir un intérêt pécuniaire, la conseillère Anne Poussard se retire et ne participe pas aux délibérations;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mathieu Goyer en tant que journalier saisonnier régulier au service des travaux publics;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

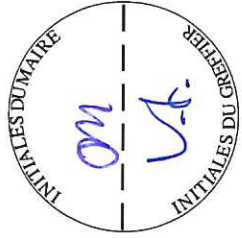
7.5 Embauche – Journalier surnuméraire – Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

18-03-89



D'EMBAUCHER monsieur Antoine Jeffrey en tant que journaliste surnuméraire au service des travaux publics pour une période de moins de 1 400 heures, à compter du 3 avril 2018;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

7.6 Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

18-03-90

CONSIDÉRANT qu'un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec est piloté par l'Union des Municipalités du Québec et la fondation Simple Plan;

CONSIDÉRANT que la Ville doit adopter une résolution pour adhérer à ce programme;

CONSIDÉRANT que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

CONSIDÉRANT que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur Communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

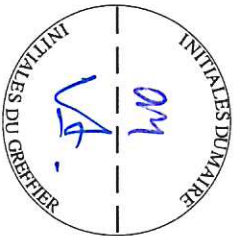
CONSIDÉRANT que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

CONSIDÉRANT que l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

CONSIDÉRANT que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

CONSIDÉRANT que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

Ville de Carignan



No de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan signifie son intérêt à l'Union des Municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse, et par conséquent, réserve 1 emploi d'été dans le cadre de ce programme;

D'ADHÉRER au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

D'AUTORISER le directeur général, le greffier ou le directeur par intérim des travaux publics à signer tout document;

D'ATTRIBUER une somme supplémentaire de 11 821 \$ taxes incluses dans les activités d'entretien des parcs et espaces verts durant la période estivale;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181, sous réserve d'un transfert provenant du 01-21100-000.

7.7 Annulation – Appel d'offres APP-17-055-TP – Travaux de coupe de foin et hautes herbes pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option

18-03-91

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de coupe de foin et hautes herbes pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option;

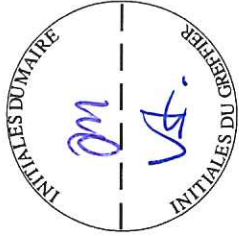
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ANNULER l'appel d'offres APP-17-055-TP « Travaux de coupe de foin et hautes herbes pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option »;

QUE l'appel d'offres APP-17-055-TP soit nul et sans effet.



No de résolution
ou annotation

18-03-92

Ville de Carignan

7.8 Octroi de contrat – Entretien des parcs et espaces verts pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien des parcs et espaces verts pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien des parcs et espaces verts pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option à la compagnie Les Entreprises Éric Suchet inc. au montant de 24 071,81 \$ taxes incluses;

QUE ledit contrat est pour une durée de trois (3) ans, ayant comme variation du prix d'une année à l'autre l'indice des prix à la consommation déterminé par Statistique Canada pour la région de Montréal;

QUE le conseil se réserve le droit d'exercer les deux (2) années d'option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-70150-519 et 02-70150-529.

7.9 Achat de quincaillerie et de matériaux de construction – Année 2018

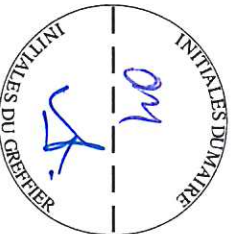
18-03-93

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix effectuées auprès de cinq (5) fournisseurs pour achats divers en quincaillerie et matériaux de construction, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 40 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2018 auprès de RONA inc.;



No de résolution
ou annotation

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-41500-529, 02-70120-522, 02-13000-522, 02-31000-522, 02-31000-525, 02-31000-643, 02-70130-522, 02-70150-519, 02-70150-529, 02-41200-529, 02-41300-529, 02-41400-521, 02-41500-529, 02-41500-521, 02-35000-649, 02-31000-529 et 02-31000-650.

7.10 Autorisation et engagement de crédit – Plan directeur d'aqueduc

18-03-94

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une recherche de prix pour des services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'aqueduc auprès de deux (2) firmes de génie conseil et l'octroi d'un contrat n'excédant pas 25 000 \$ à la firme qui aura présenté la meilleure offre en fonction de sa connaissance de notre système de distribution et de l'opération d'une usine utilisant la filtration membranaire Pall Microza;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31500-41 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.11 Autorisation et engagement de crédit – Plan directeur d'égout sanitaire

18-03-95

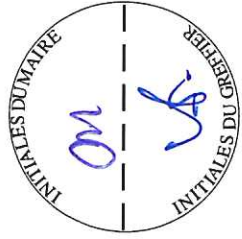
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une recherche de prix pour des services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire auprès de deux (2) firmes de génie conseil et l'octroi d'un contrat n'excédant pas 25 000 \$ à la firme qui aura présenté la meilleure offre en fonction de sa connaissance de notre système d'épuration des eaux usées et des nouvelles technologies disponibles sur le marché;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31500-41 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.



No de résolution
ou annulation

Mairie de Carignan

8. URBANISME

8.1 Ouverture de rue et approbation de lotissement 2018-011 – Projet domiciliaire Boisé de Carignan

18-03-96

CONSIDÉRANT la demande d'opération cadastrale pour la dernière phase du projet domiciliaire Boisée de Carignan;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une autorisation du conseil pour toute opération cadastrale comportant des rues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 26 janvier 2018, dossier 26981-00, minute 49957;

D'AUTORISER l'ouverture du prolongement du boulevard Désourdy, soit le lot 6 206 071 tel qu'illustré sur ledit plan.

8.2 Demande de dérogation mineure 2017-062 – Lots 2 601 634 et 4 904 563 – 200, avenue Des Pins

18-03-97

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'extension d'un usage en droits acquis et l'agrandissement du bâtiment accessoire à 18,88 mètres de la ligne latérale gauche et à 7,68 mètres de la ligne avant alors que la réglementation en vigueur n'autorise pas l'extension d'un usage protégé par droits acquis ;

EN CONSÉQUENCE :

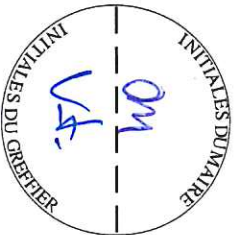
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'extension d'un usage en droits acquis ainsi que l'agrandissement d'un bâtiment accessoire à 18,88 mètres de la ligne latérale gauche et à 7,68 mètres de la ligne avant, tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 21 août 2013, dossier 15649-006, minutes 31948, pour la propriété sise au 200, avenue Des Pins, soit les lots 2 601 634 et 4 904 563.

8.3 Demande de dérogation mineure 2018-002 – Lot 2 600 382 – 1618, rue Des Roses

18-03-98

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence existante à 1,61 mètre de la ligne latérale gauche, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul latérale minimale de 2 mètres;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence existante à 1,61 mètre de la ligne latérale gauche, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 4 octobre 2017, dossier 24410, minutes 37247, pour la propriété sise au 1618, rue Des Roses, soit le lot 2 600 382.

8.4 Demande de PIIA 2018-010 – Lots 6 048 717 et 6 048 719 – 1326 à 1336, rue Isaïe-Jacques

18-03-99

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six (6) unités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six (6) unités, tel qu'illustré au plan de Groupe PDA architectes, daté du 29 janvier 2018 et le plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 16 août 2017, dossier 25665, minutes 37123-2, pour les propriétés sises au 1326 à 1336, rue Isaïe-Jacques, soit les lots 6 048 717 et 6 048 719.

8.5 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI

18-03-100

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-236 approuvant le plan d'infrastructures et autorisant la signature de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI;

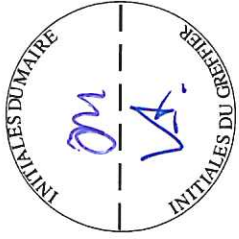
CONSIDÉRANT les résolutions 17-12-409 et 18-02-62 autorisant la réduction de 570 m² et le remplacement du lot 5 820 896 destiné aux fins de parc;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-64 approuvant le plan d'infrastructures et autorisant la signature de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER les résolutions 17-07-236 et 18-02-64 de sorte que ces dernières soient nulles et sans effet;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'APPROUVER le plan d'infrastructures de la firme Comeau Expert-Conseils, dessin no 17692-C-002, révision 4, daté du 14 avril 2017;

D'APPROUVER le plan cadastral de l'arpenteur-géomètre Vital Roy, dossier no 26981-00, minute 48581, révisé le 26 janvier 2018;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et/ou le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan – Phase VI;

LE tout conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

8.6 Demande de dérogation mineure 2018-013 – Lots projetés 6 213 869 à 6 213 876 et 6 216 046 à 6 216 057 – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin

18-03-101

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme :

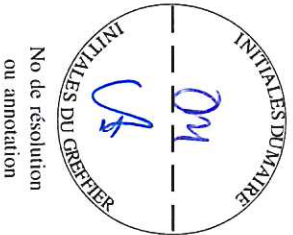
Pour le lot projeté 6 213 868 :

- Une rue publique de desserte locale d'une largeur de pavage de 8,6 mètres et d'une largeur d'emprise de 10 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de pavage de 9 mètres et une largeur minimale d'emprise de 15 mètres.
- Une rue en cul-de-sac d'une longueur de 406,4 mètres, alors que la réglementation en vigueur autorise une longueur maximale pour ce type de rue de 250 mètres si sentier piétonnier est prévu sur la périphérie du cercle de virage.
- Un cercle de virage de 29,62 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige qu'une rue en cul-de-sac se termine par un cercle de virage dont l'emprise ne doit pas être inférieure de 35 mètres.
- Un îlot de verdure d'une largeur de 10,8 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige que le cercle de virage comporte un îlot de verdure en son centre d'une largeur minimale de 13 mètres.

Pour les lots projetés 6 213 869 à 6 213 876 et 6 216 046 à 6 216 057 :

- Un lot d'une profondeur de 28 mètres, alors que la réglementation en vigueur prévoit une profondeur minimale de 30 mètres pour les lots situés dans la zone H-334.
- Une superficie d'implantation de 54 mètres carrés pour chaque unité d'habitation unifamiliale contiguë, alors que la réglementation en vigueur exige une superficie d'implantation minimale de 65 mètres carrés pour ce type de bâtiment dans la zone H-334.

Mairie de Carignan



- Un bâtiment d'une largeur de 6,1 mètres pour chaque unité d'habitation unifamiliale contiguë, alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 6,5 mètres pour ce type de bâtiment dans la zone H-334.

Pour les lots projetés 6 213 870, 6 213 871, 6 213 874, 6 213 875, 6 216 047, 6 216 048, 6 216 051, 6 216 052, 6 216 055 et 6 216 056 :

- Un lot d'une superficie de 171 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 180 mètres carrés pour chaque lot voué à la construction d'habitation unifamiliale contiguë dans la zone H-334.
- Un lot d'une largeur de 6,1 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 6,5 mètres pour les lots voués à la construction d'habitation unifamiliale contiguë dans la zone H-334.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Moreau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme :

Pour le lot projeté 6 213 868 :

- Une rue publique de desserte locale d'une largeur de pavage de 8,6 mètres et d'une largeur d'emprise de 10 mètres.
- Une rue en cul-de-sac d'une longueur de 406,4 mètres.
- Un cercle de virage de 29,62 mètres.
- Un îlot de verdure d'une largeur de 10,8 mètres.

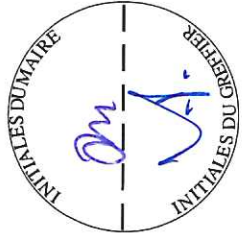
Pour les lots projetés 6 213 869 à 6 213 876 et 6 216 046 à 6 216 057 :

- Un lot d'une profondeur de 28 mètres.
- Une superficie d'implantation de 54 mètres carrés pour chaque unité d'habitation unifamiliale contiguë.
- Un bâtiment d'une largeur de 6,1 mètres pour chaque unité d'habitation unifamiliale contiguë.

Pour les lots projetés 6 213 870, 6 213 871, 6 213 874, 6 213 875, 6 216 047, 6 216 048, 6 216 051, 6 216 052, 6 216 055 et 6 216 056 :

- Un lot d'une superficie de 171 mètres carrés.
- Un lot d'une largeur de 6,1 mètres.

LE tout tel qu'illustré au plan projet de lotissement d'Yves Madore, arpenteur-géomètre daté du 14 août 2015, dossier 21800, minutes 50397, ainsi qu'au plan d'opération cadastral daté du 2 février 2018, dossier 23900-7, minutes 55533.



No de résolution
ou annotation

18-03-102

Ville de Carignan

8.7 Ouverture de rue et approbation de lotissement 2018-012 – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phase II

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-129 approuvant les plans d'infrastructures et autorisant la signature de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phases II et III;

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-401 approuvant le plan de lotissement pour lesdites phases;

CONSIDÉRANT que le plan d'opération cadastrale déposé propose le prolongement de la rue Étienne-Provost ainsi que le déplacement du rond de virage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 2 février 2018, dossier 23900-7, minutes 55533 et que ce dernier soit annexé à l'entente afin d'en faire partie intégrante;

D'AUTORISER l'ouverture du prolongement de la rue Étienne-Provost, soit le lot projeté 6 213 868, tel qu'illustré sur ledit plan;

QUE de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phases II et III soit et est modifiée en conséquence;

QUE les résolutions 15-10-401 et 16-04-129 soient modifiées en conséquence.

8.8 Octroi de contrat – Réalisation d'un programme particulier d'urbanisme

18-03-103

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la Ville d'un outil de planification long terme qui permettra d'orienter les futurs développements domiciliaires;

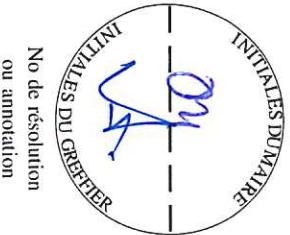
CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Provencher Roy;

CONSIDÉRANT les recommandations de la chef de division urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme à la firme Provencher Roy pour un montant de 23 282 \$ taxes incluses;



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-21100-000.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

**10.1 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et
Rivières de la Vallée-du-Richelieu**

18-03-104

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités (AQDR) – Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du centre multifonctionnel à l'AQDR – Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu les 29 mars, 16 octobre et 20 novembre 2018 de 8 h à 12 h.

10.2 Demande d'aide financière – Ainsi soit-elle

18-03-105

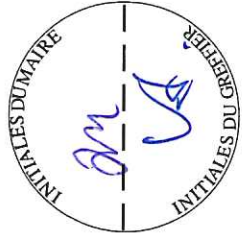
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Ainsi soit-elle afin de planifier la présence de Madame Danielle Bissonnette, comédienne, conteuse, metteure en scène et formatrice dans le cadre de la Journée internationale de la femme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Ainsi soit-elle, une aide financière d'un montant de 200 \$ afin de planifier la présence de Madame Danielle Bissonnette dans le cadre de la Journée internationale de la femme;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

18-03-106

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Approbation – Semaine du covoiturage à Carignan

CONSIDÉRANT le plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT les problématiques reliées à la congestion du réseau routier de la Ville et de ses environs;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'encourager la population au covoiturage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE décréter la semaine du 9 au 15 septembre 2018 « Semaine du covoiturage à Carignan ».

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Approbation des plans d'aménagement – Projet du parc Henri-Bisaillon

CONSIDÉRANT les plans d'aménagement soumis par Loisir et sport Monterégie dans le cadre du projet du parc Henri-Bisaillon;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans d'aménagement soumis par Loisir et sport Monterégie dans le cadre du projet du parc Henri-Bisaillon, datés de février 2018.

13. RÉGLEMENTATION

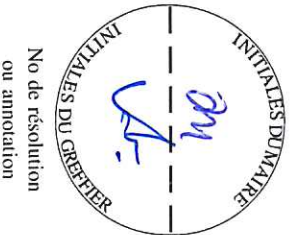
13.1 Adoption – Règlement no 310-23

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

18-03-108

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310-23 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

ville de Carignan



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-23 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.2 Avis de motion – Projet de règlement no 496-A

Règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Suite à la présentation du projet règlement par le directeur général, avis de motion est donné par la conseillère Diane Morneau, à l'effet que le règlement no 496-A concernant les modalités de publication des avis publics, sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 30.


Vincent Tanguay
Directeur général


Patrick Marquès
Maire